

METADONNEES

Intitulé exact : N/A

Alias : N/A

Thème : Fédéralisme

Mots-clés : Contrôle de constitutionnalité ; Article III ; hiérarchie normative

Résumé des faits :

Suite à la fin de la Guerre d'Indépendance américaine, l'État de Géorgie prend possession de terres indigènes. Les quatre parcelles ainsi créées sont bradées à quatre sociétés au titre du *Yazoo Land Act* de 1795. Ces sociétés sont chargées de valoriser les terres en les revendant à de plus petits propriétaires.

Suite à la révélation d'actes de corruption, les élections suivantes conduisent une nouvelle majorité à abroger le texte et à annuler l'ensemble des transactions réalisées sur son fondement.

Robert Fletcher achète une des parcelles créées sur ces terres à John Peck après l'abrogation du texte. Quelques années plus tard, il se pourvoit en justice et conteste l'acte de propriété que John Peck avait fait valoir lors de l'achat de la parcelle. John Peck, quant à lui, conteste la constitutionnalité de l'abrogation de la loi de 1795.

Question(s) de droit :

Une législature fédérée peut-elle remettre en cause le principe d'intangibilité du contrat ?

Solution(s) :

À l'unanimité de ses membres, la Cour Suprême considère que l'article Ier de la Constitution fait obstacle à ce qu'une législature fédérée puisse remettre en cause les effets d'un contrat fondé sur une loi en abrogeant cette loi.

Principe(s) dégagé(s) :

Il s'agit de la première décision de la Cour Suprême dans le cadre de laquelle une loi fédérée est jugée non conforme à la Constitution fédérale.



Citation(s) importante(s) :

- Marshall : « *Is the power of the Legislature competent to the annihilation of such title, and to a resumption of the property thus held? The principle asserted is that one Legislature is competent to repeal any act which a former legislature was competent to pass, and that one legislature cannot abridge the powers of a succeeding legislature. (...) But if an act be done under a law, a succeeding legislature cannot undo it. The past cannot be recalled by the most absolute power. (...) When, then, a law is in its nature a contract, when absolute rights have vested under that contract, a repeal of the law cannot divest those rights (...). The validity of this rescinding act, then, might well be doubted, were Georgia a single sovereign power. But Georgia cannot be viewed as a single, unconnected, sovereign power, on whose legislature no other restrictions are imposed than may be found in its own Constitution. She is a part of a large empire; she is a member of the American Union; and that Union has a Constitution the supremacy of which all acknowledge, and which imposes limits to the legislatures of the several States which none claim a right to pass. The Constitution of the United States declares that no State shall pass any bill of attainder, ex post facto law, or law impairing the obligation of contracts* » [p. 135-136]¹.

Postérité :

- N/A

Références extérieures :

- [HOBSON, Charles F., « The Yazoo Lands Sale Case: *Fletcher v Peck* \(1810\) », *Journal of Supreme Court History*, vol. 42, n° 3, 2017, pp. 239-255.](#)
- [LEONARD Gerald F., « *Fletcher v Peck* and Constitutional Development in the Early United States », *University of California Davis Law Review*, vol. 47, 2014, pp. 1843-1857.](#)
- [LYNCH, Joseph M., « *Fletcher v Peck: The Nature of the Contract Clause* », *Seton Hall Law Review*, vol. 13, n° 1, 1982, pp. 1-20.](#)

¹ « Le pouvoir législatif était-il compétent pour mettre fin à un tel titre [de propriété] et pour reprendre possession des terrains ? Le principe avancé est celui selon lequel une législature fédérée peut abroger n'importe quel acte adopté par une précédente législature, et qu'elle ne peut pas imposer de limite à une future législature. (...) Mais si un acte est adopté sur le fondement de la loi, une future législature ne peut pas l'annuler. Le passé ne peut être modifié par le plus absolu des pouvoirs. (...) Quand une loi est, par nature, un contrat, quand des droits absolus sont tirés de ce contrat, alors une abrogation de cette loi ne peut pas conduire à remettre en cause ces droits. (...) La validité de cette abrogation serait ainsi déjà contestable si la Géorgie était un État unique et souverain. Mais la Géorgie ne peut pas être considérée comme un pouvoir souverain unique et autonome, dont la législature ne serait soumise à aucune autre limite que celles prévues par sa Constitution. Elle fait partie d'un plus large empire ; elle est membre de l'Union ; et cette Union est dotée d'une Constitution dont la primauté est reconnue par tous et qui impose des limites aux législatures des États qu'ils ne peuvent outrepasser. La Constitution des États déclare qu'aucun État ne saurait promulguer aucune loi portant condamnation sans jugement, aucune loi rétroactive ou qui porterait atteinte aux obligations résultant de contrats. »

